

REGLEMENT DU JEU « FINIS LES REVEILS DIFFICILES »

ARTICLE 1 - SOCIETES ORGANISATRICES

Les sociétés **PEPSICO France** SNC au capital de 47.065.000 euros dont le siège social est situé 420 rue d'Estienne d'Orves – 92705 Colombes Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 511 039 (ci-après désignées la « Société Organisatrice ») organise du 15/10/2018 (00h00) au 05/11/2018 (23h59) inclus, un Jeu internet Tirage au sort avec obligation d'achat dans les 242 points de vente FLUNCH et FLUNCH café de France Métropolitaine (Corse comprise), intitulée «Finis les réveils difficiles » (ci-après le Jeu) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au tirage au sort, mais également de la prime à laquelle il aurait eu le droit, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, capable, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) disposant à la date du Jeu d'un accès à Internet, à l'exclusion des membres du personnel des Sociétés Organisatrices du Jeu, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs), ci-après le(s) Participant(s).

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander aux Participants tout justificatif pour vérifier la véracité des informations communiquées dans le cadre de l'opération.

Configurations matérielle et logicielle requises :

Configuration matérielle :

- * PC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer à ce Jeu.

Configuration logicielle :

- * Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX
- * Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari avec le plug-in Flash 10 installé. Le navigateur du Participant doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript.

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU

Le Jeu sera communiqué au moyen de supports promotionnels :

- La PLV en restaurant Flunch : des stops rayon, des descentes d'armoire, un chevalet, des flyers, un sticker
- Le site internet www.flunch.fr
- La page Facebook de Flunch : <https://www.facebook.com/flunch>
- Les newsletters de Flunch
- Le site internet dédié à l'opération www.finislesreveilsdifficiles.com

La Société Organisatrice informe expressément les participants, et les participants reconnaissent, en participant au Jeu, que ni Facebook, Google, Apple ou Microsoft ne parrainent ni ne gèrent le Jeu de quelque façon que ce soit et qu'ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du Jeu. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse www.finislesreveilsdifficiles.com du 15/10/2018 (00h00) au 05/11/2018 (23h59) inclus (heure France métropolitaine) (la date et l'heure des connexions des Participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la société de gestion développant et hébergeant le site du Jeu, faisant foi).

Pour participer au Jeu et s'inscrire au tirage au sort prévu le 07/11/2018, il suffit :

- De se rendre dans l'un des 242 restaurants Flunch (dont 109 avec Flunch Café) et d'acheter un Menu Petit Déjeuner à 2.95€ incluant une boisson Tropicana Pomme Douce, Tropicana Multivitaminés ou Tropicana Orange avec pulpe au choix entre le 15/10/2018 et le 05/11/2018 inclus
- De conserver sa preuve d'achat remise en caisse
- De saisir l'URL du Jeu www.finislesreveilsdifficiles.com entre le 15/10/2018 (00h00) et le 05/11/2018 (23h59) inclus
- De renseigner le formulaire d'inscription (Tous les champs du formulaire mentionnés par une « * » sont obligatoires)

Prénom *

Nom *

Téléphone *

Adresse e-mail *

- D'accepter le règlement complet de l'Opération en cochant la case prévue à cet effet
- De télécharger la preuve d'achat du Menu Petit déjeuner incluant une boisson Tropicana Pomme Douce, Tropicana Multivitaminés ou Tropicana Orange avec pulpe au choix
- De participer au Jeu d'action

Le participant doit faire un minimum de 300 points pour participer au tirage au sort.

- De valider la participation au tirage au sort

Il n'est autorisé qu'une seule participation par jour ainsi qu'une seule participation au tirage au sort par personne et qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email).

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

A gagner par tirage au sort :

5 nuits d'hôtel 4 étoiles en formule nuit avec petit déjeuner pour 2 personnes, en chambre simple ou double, en France métropolitaine (Corse incluse), d'une valeur unitaire approximative de 500€ pour deux personnes. Les frais de transports depuis le domicile du gagnant ne sont pas compris.

Le lot est valable pour une période d'un an à compter de la date de gain sans restriction de date (sous réserve de disponibilité).

Chaque dotation offerte est nominative et ne peut pas être attribuée à une autre personne. Chaque dotation est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente

ARTICLE 7 – Attribution des dotations

Les participants dont la participation a respecté les conditions du présent règlement et qui sont tirés au sort le 07/11/2018 sont considérés comme gagnants.

Les 5 gagnants seront contactés sous une semaine environ après la date limite de participation, à l'adresse email indiquée sur le formulaire en ligne. Si les coordonnées sont erronées, incomplètes, inexploitables, ou ne respectent pas le présent règlement, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

Sans nouvelle du gagnant passé un nouveau délai de 15 jours, soit (15) jours ouvrés, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu son lot.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. De même, la Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'annulation ou de report des vols par la compagnie aérienne choisie pour les voyages, et de l'hôtel désigné, et ce, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 - DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site www.finislesreveilsdifficiles.com.

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 9 : Remboursements des frais de demande de règlement

Les frais postaux de demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lettre lent en vigueur – base 20g - sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement accompagnée obligatoirement d'un RIB ou un RIP et envoyée avant le 29/07/2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : PepsiCo France SNC, Service OOH Jeu Finis les réveils difficiles, 420 rue d'Estienne d'Orves, 92705 Colombes CEDEX.

Les frais de participation ne sont pas remboursés.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation du terminal informatique ou téléphonique du participant, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires ou dossiers à une adresse erronée ou incomplète.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques ou téléphoniques (ordinateur, tablette, smartphone, objet connecté de toute nature... liste non exhaustive) et aux données qui y sont stockées, ni des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses matériels et ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ou téléphoniques contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation des concurrents au Concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des éventuels droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Concours et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou

suspendre le Concours, dans le cas où les serveurs informatiques du Concours présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Concours et aux différentes épreuves qui le composent. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance ou de sécurité, interrompre l'accès au Concours. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participants sont informés qu'en accédant au site Internet du Concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur équipement informatique. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site Internet ou l'application du Concours.

Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son équipement informatique.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site du Concours.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dossiers de projets étudiants).

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir lors du déroulement de l'opération.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique afin de mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution des lots avec leur consentement exprès (ci-après désignées « Données Personnelles »).

Le destinataire des Données Personnelles est la société organisatrice. Elles lui sont communiquées pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données nominatives le concernant, et peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : donneespersonnelles.fr@pepsico.com.

Les Données Personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu et la remise des lots.

Les Données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation.

La société organisatrice s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles et à ne les divulguer qu'aux salariés qui ont besoin d'accéder à ces Données dans le cadre du jeu.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales avec le consentement exprès de la personne concernée. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet. A tout moment, vous pouvez contacter la société organisatrice pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de vos données personnelles en écrivant à l'adresse susmentionnée.

ARTICLE 12 – DECISIONS DES SOCIETES ORGANISATRICES

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Les Sociétés Organisatrices pourront en informer les Participants par tout moyen de leur choix.

Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Nanterre.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.